**Partenariats communautaires**

**Liste de contrôle des lignes directrices du partenariat[[1]](#footnote-1)**

Des lignes directrices sont élaborées pour guider le processus, établir des objectifs et clarifier les rôles, les responsabilités et les attentes des membres du partenariat. Une ligne directrice de partenariat peut également décrire comment gérer les défis ou les conflits potentiels. Tous les membres peuvent toujours revoir le document pour comprendre comment résoudre les problèmes.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'éléments que vous voudrez peut-être inclure dans vos directives de partenariat. Ces articles peuvent être adaptés ou élargis en fonction de vos partenaires et des objectifs et besoins de vos programmes.

**Informations générales**

* Objet du document
* Brève description du projet
* Définition des principes de partenariat
* Décrivez le type de partenariat, la mission, les buts et les objectifs.
* Ressource des partenaires.

**Rôles et responsabilités**

* Définir les rôles et les responsabilités de chaque organisme participant au partenariat.

**Plan de communication (pour assurer une communication et une participation claires entre les partenaires)**

* Réunions régulières
* Appels virtuels
* Procès-verbal de chaque réunion et appel. Veuillez le conserver dans vos dossiers.

**Plan de diffusion (pour élaborer les lignes directrices pour communiquer avec un public externe)**

* Comment mettre l'information à la disposition du public ? Par le biais des réseaux sociaux, des pages web et des communiqués de presse ? Qui doit approuver ces informations dans chaque organisation ?
* Lignes directrices pour l'utilisation future de l'information.
* Propriété des données, le cas éventuel.
* Directives de présentation

**Se souvenir**

* Les contrats et les protocoles d'entente (PE) sont des documents « qui décrivent l'implication et la participation des partenaires, la nature du projet, la portée convenue des travaux, les produits ou livrables spécifiques, un calendrier du projet, et peuvent parfois indiquer le montant du financement disponible ». (GENE 2007, p. 38).
1. Adapté de GENE (2007). Assurer le bon fonctionnement des partenariats communautaires : une trousse d'outils [↑](#footnote-ref-1)